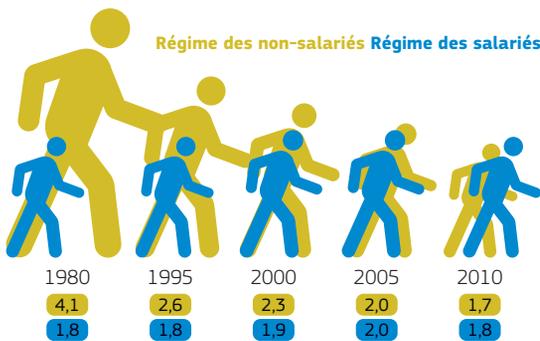


# La protection sociale

**LE RÉGIME AGRICOLE DE PROTECTION SOCIALE REGROUPE LES SALARIÉS ET LES NON-SALARIÉS DE L'AGRICULTURE DANS UNE INSTITUTION MUTUALISTE UNIQUE, LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA), AVEC À SA TÊTE LA CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (CCMSA).** Le financement du régime des non-salariés agricoles a fait l'objet d'une importante réforme en 2009. La branche maladie est intégrée au régime général et le Fonds de financement des prestations sociales agricoles (FFIPSA) a été supprimé fin 2008. La dette du fonds a été reprise par l'État (7,5 milliards d'euros) et la CCMSA s'est vu conférer l'autorisation légale d'emprunt pour couvrir les besoins de financement du régime, principalement le déficit structurel de la branche vieillesse (déficits cumulés de 2,3 milliards d'euros à fin 2010). Quant au régime des salariés agricoles, il est adossé financièrement au régime général depuis 1963.

## Baisse de 1,7% de la population agricole protégée

► ÉVOLUTION DE LA POPULATION PROTÉGÉE AGRICOLE (en millions de personnes) Source : Rapport annuel de la CCSS



**La population des régimes agricoles poursuit sa baisse tendancielle.** En 2010, les effectifs globaux diminuent de -1,7%, ceux des non-salariés agricoles décroissant nettement plus rapidement (-3,0%) que ceux des salariés agricoles (-0,5%).

## 28,9 milliards de prestations versées en maladie, AT-MP et vieillesse

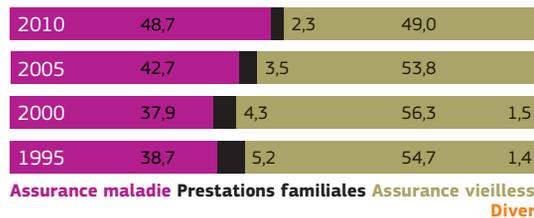
► LES PRESTATIONS SOCIALES EN 2010 (en milliards d'euros) Source : Rapport annuel de la CCSS



Les prestations sociales versées en maladie, accidents du travail, maladies professionnelles et vieillesse baissent de -0,7% en 2010 sur les 2 régimes des non-salariés et salariés agricoles pour s'établir à 28,9 milliards d'euros, dont 61% pour le régime des non-salariés agricoles (17,6 milliards d'euros).

## Assurances vieillesse et maladie à égalité

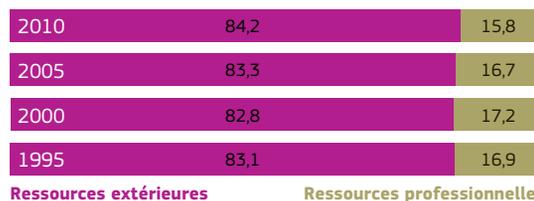
► STRUCTURE DES CHARGES DU RÉGIME DES NON-SALARIÉS AGRICOLES (en %) Source : MAAF



**À compter de 2010, les charges d'assurance maladie pèsent autant chez les non-salariés agricoles que celles d'assurance vieillesse (8,7 milliards d'euros).** Elles ont crû de 1,7 milliard d'euros sur les 5 précédentes années, quand les charges vieillesse revenaient, en 2010, presque à leur niveau de 2005. Cela est lié à l'augmentation de la consommation médicale d'une population toujours plus vieillissante et à la prise en charge en établissements médico-sociaux d'un nombre croissant d'anciens exploitants âgés qui passe de 46 800 en 2005 à 53 400 en 2010 (plus du double de celui des salariés agricoles).

## Financement extérieur

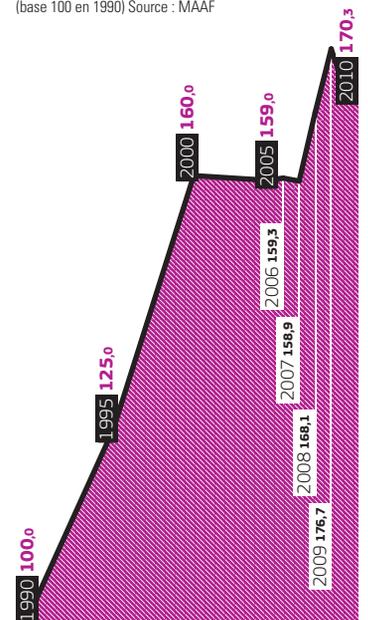
► STRUCTURE DES PRODUITS DU RÉGIME DES NON-SALARIÉS AGRICOLES (en %) Source : MAAF



Le mauvais rapport démographique du nombre de personnes protégées par actif cotisant (2,8 en vieillesse et 3,7 en maladie) et la faiblesse des revenus agricoles expliquent l'insuffisance des ressources professionnelles propres aux exploitants agricoles et la nécessité de recourir à un financement extérieur représentant plus de 84% des charges du régime. Il est composé, notamment de la compensation démographique, de taxes affectées et de concours bancaires.

## Les cotisations des non-salariés agricoles régressent de -3,6%

► ÉVOLUTION DES COTISATIONS PROFESSIONNELLES DES EXPLOITANTS DE 1990 À 2010 (base 100 en 1990) Source : MAAF



**Le retournement brutal de l'évolution du revenu agricole moyen en 2008 (-25%)** — après les deux bonnes années 2006 (+19%) et 2007 (+14%) — avait peu affecté l'assiette des cotisations 2009, constituée de la moyenne des revenus professionnels des années 2006, 2007 et 2008. Le rendement des cotisations enregistrait même, en 2009, une évolution positive de +5,1% par rapport à 2008. En 2010, le produit des cotisations est en baisse de -3,6% sous l'effet de la chute, à nouveau, des revenus professionnels en 2009 (-37% en moyenne) qui se substituent à ceux de 2006 dans l'assiette triennale des cotisations.